

L'ELECTEUR

Journal Quotidien et Hebdomadaire
ORGANE DES LIBERAUX DU DISTRICT DE QUEBEC.

Un an..... \$3.00
Six mois..... 1.50
Quatre mois..... 1.00
Le prix de l'abonnement est strictement payable d'avance.

ANNONCES NOUVELLES.

A louer—G. T. Tremblay,
Association maçonnique de Québec—Sam. Kennedy.
Nouvelles réjouissances—T. Lowry.
Avis—Wm. Carrier.
Avis—Henry A. Bédard.
A vendre—Pamphile LeMay.
Maison à vendre à St-Frédéric.
Avis—E. J. Dubouché.
A louer—John Burroughs.
L'Affaire—Souveraine.
Pianos et Harmoniums—Bernard & Allaire.

QUEBEC 7 FEVRIER 1884

L'affaire du Pacifique

Le 14 décembre 1880, en soumettant à la chambre des Communes le contrat que le gouvernement venait de passer avec le syndicat du chemin de fer du Pacifique, Sir Charles Tupper disait :

"J'en viens maintenant au contrat qui est soumis à la considération de la chambre.

"Pour la section de la ligne entre Fort William et Selkirk, 410 milles, l'embranchement de Pembina, 85 milles, et la section de Kamloops à Burrard Inlet, 217 milles—le tout représentant 712 milles—qui seront transférés à la compagnie lorsque la ligne sera achevée—les montants que le gouvernement a dépensés et devra dépenser représentent \$28,000,000.

"Pour la construction de la ligne entre le lac Nipissingue et Fort William, 650 milles—et de Selkirk à Kamloops, 1,350 milles—2,000 milles en tout—le gouvernement est convenu de payer \$25,000,000, en outre des \$28,000,000, plus une concession de 25,000,000 d'acres de terre, ce qui représente une subvention de \$53,000,000 en espèces et de \$25,000,000 en terres, en évaluant les terres, comme je l'ai fait aux termes du contrat de 1873 et de l'acte de 1874, à un dollar l'acre. Ainsi, pour constituer le chemin de fer du Pacifique, le Canada dépensera \$78,000,000.

Le gouvernement affirmait, jurait ses grands dieux que le pays ne serait jamais appelé à fournir, d'une manière directe ou indirecte, que ces \$78,000,000. L'hon. M. Blake, qui sait ce que valent ces bruyantes affirmations du gouvernement, vit de suite le fond de l'histoire et déclara que nos obligations excéderaient les \$78,000,000 et dix-huit millions fixés par Sir Charles Tupper comme limite extrême. Voici ses paroles :

"Les honorables députés de la droite parlent du fardeau dont nous sommes ainsi déchargés. Savons-nous bien qu'elles sont nos obligations ? Ils disent que si le pays donne beaucoup, au moins il voit où s'arrête sa responsabilité... Ce qui était dans l'inconnu auparavant reste encore dans l'inconnu. Et à moins que nous soyons assez heureux pour posséder à perpétuité un ministre des chemins de fer capable de diminuer chaque année les évaluations du coût de ces travaux, notre anxiété au sujet des obligations du pays et de sa perspective de succès n'en sera guère diminuée."

Ces paroles prophétiques produisirent une profonde impression et le gouvernement s'empessa d'en atténuer l'effet en faisant déclarer par Sir Hector qu'après le contrat ratifié, le pays ne serait jamais appelé à donner d'autre aide à la compagnie du chemin de fer du Pacifique.

Voici quelques extraits de son discours du 17 décembre :

"Il nous faut une compagnie forte, qui fasse honneur au pays et qui soit capable de mener à bonne fin cette grande entreprise du Pacifique. Canada... Nous avons enfin trouvé des entrepreneurs, des gens riches et connus, qui se chargent de construire la ligne à un prix de \$10,000,000 moindre que nos prévisions de l'année dernière... Il nous faut donc un bon et grand chemin de fer ; il nous faut donc le mettre sur un bon pied, afin que les directeurs ne viennent pas nous dire : "Vous nous laissez périr d'inanition, donnez-nous encore de l'argent."

C'est précisément ce que disent actuellement les directeurs de la compagnie du Pacifique, ce qui prouve à l'évidence, ou que le gouvernement s'est grandement trompé en 1880, ou qu'il a odieusement trompé le pays.

Mais poursuivons la citation du discours de Sir Hector.

"L'honorable monsieur, dit-il en parlant de M. B. Ake, a parlé des obligations et des responsabilités du gouvernement, relativement au chemin de fer. Il dit qu'elles sont indéterminées et qu'elles ne sont pas limitées... Mon honorable ami le ministre des chemins de fer dit à la chambre que les parties du chemin que nous avons construites et les parties que nous sommes actuellement à construire coûtent \$25,000,000 et ajoute ensuite les \$25,000,000 que nous devons donner à la compagnie et la valeur de \$25,000,000. Je crois que nos responsabilités, dans cette affaire, sont aussi bien définies qu'elles peuvent l'être. En évaluant le terrain à \$1,000 l'acre, nous avons un total de \$78,000,000 comme la somme que nous avons à payer. Assurément ce calcul est assez défini... Cette année nous venons dire que nous pouvons

construire le chemin pour \$78,000,000... J'ai démontré, en estimant le prix des terres à \$1 l'acre, que le montant d'argent et de terres que nous demandons au parlement de donner au syndicat, le montant dépensé et à dépenser, est de \$78,000,000... J'ai démontré de plus, que non seulement le chemin de fer sera construit par le syndicat, mais qu'il sera exploité par lui pour tout le temps à venir et que nous avons entre les mains des garanties suffisantes pour assurer ces deux résultats."

Si le gouvernement avait ces garanties, comment se fait-il que trois mois après cette déclaration il vienne aujourd'hui signifier au parlement que le syndicat ne peut pas exécuter son entreprise et que, pour assurer les deux résultats dont parlait Sir Hector, il faut avancer, ou plutôt prêter à fonds perdus, encore une trentaine de millions au syndicat, à ce syndicat que Sir John représentait comme "assez riche pour construire une douzaine de chemins de fer ?"

Maintenant, quelle garantie avon-nous que le chemin, une fois construit, sera exploité par la compagnie ? Aucune. Le gouvernement n'aura que ce qu'il aura déboursé et ses terres. Mais ces terres elles auront été la garantie sur laquelle le gouvernement avance au syndicat les huit ou neuf millions destinés à rembourser l'intérêt de 3 p. c. que le pays assure sur soixante-cinq millions de capital-actions de la compagnie.

Le syndicat gardera tout bonnement ces huit ou neuf millions et le gouvernement ses terres.

Le syndicat aura-t-il intérêt à ne pas assumer l'exploitation des chemins ?

Les données suivantes indiquent assez la réponse à faire à cette question.

La compagnie devait construire 2,000 milles de chemin, 650 milles du lac Nipissingue au Fort-William, et de 1,350 milles de Selkirk à Kamloops. Dans son discours du 14 décembre 1880, Sir Charles Tupper déclarait qu'elle pouvait construire ces 2,000 milles de chemins avec une subvention de \$50,000,000. Depuis cette date, le changement du tracé, à travers les montagnes Rocheuses, a réduit de 100 milles la longueur du chemin à construire. Comme ces cent milles se trouvent dans une des régions les plus difficiles, on peut les évaluer à \$20,000,000, au moins, ce qui fait une réduction de \$20,000,000 dans le coût des travaux à exécuter par la compagnie. En déduisant ces vingt millions des \$50,000,000 donnés par Sir Charles comme une subvention tout à fait suffisante pour permettre à la compagnie d'exécuter ses travaux, on arrive à la conclusion que le coût de ces travaux est réduit à \$30,000,000 par le changement dans le tracé du chemin.

Combien reçoit la compagnie, en argent, pour paiement de ces trente millions ? Elle reçoit :

1° Les \$25,000,000 stipulés au contrat originaire ;
2° Les \$22,500,000 qu'il est proposé de lui avancer, sous forme de prêt, par les résolutions soumises au parlement ;
3° Les \$7,386,912 qu'elle devait payer au gouvernement en garantie de l'intérêt à 3 p. c. sur \$65,000,000 de son capital-actions.

Ces divers montants forment un total de \$64,880,912.

Quand la compagnie aura fini de construire le chemin, sa position sera donc comme suit :

Elle aura reçu, en argent
sonnant..... \$64,880,912
Elle aura dépensé, en argent..... 30,000,000

Il lui restera en main une balance de..... \$34,880,912

Elle aura de plus à son avoir le produit des terres qu'elle aura pu vendre dans l'intervalle et que l'on peut porter à dix millions, au moins, sans compter les subventions qu'elle a déjà arrachées à plusieurs municipalités de Manitoba.

La compagnie aura donc à choisir entre le partage de ce joli magot et le risque d'exploiter le chemin. Comme cette exploitation de toute la ligne ne pourra pas offrir de grandes chances de gain, il est bien clair que le syndicat gardera les trente-cinq millions dans son gousset, abandonnera le chemin et laissera au gouvernement le soin de l'exploiter à perte.

Quelle garantie avon-nous contre une éventualité aussi probable ? Aucune. Le gouvernement pourra se enir la balance des terrains que la compagnie n'aura pas vendus ; mais cela ne lui donnera rien, ne lui offrira aucune compensation, puisque ces terrains nous appartiennent déjà.

Tel est le fond de l'affaire.

M. Blake n'avait-il pas raison de dire en 1880 et n'a-t-il pas raison de dire encore aujourd'hui qu'il n'y a rien de défini et qu'on ne peut pas savoir où s'arrêtent les obligations que le gouvernement impose au pays ? Après avoir gorgé de millions les membres du syndicat, il faudra dépenser encore d'autres millions

pour maintenir le chemin en exploitation.

Belle perspective pour un pays déjà ébranlé par une dette hors de proportion avec ses ressources !

Encore un scandale

Nous avons signalé brièvement hier la motion de censure que doit prochainement mettre devant la chambre Sir Richard Cartwright contre Sir Leonard Tilley au sujet des \$300,000 avancées par le gouvernement à la banque d'Echange.

Cette motion va certainement révéler des faits peu édifiants. Jusqu'à présent on sait que le ministre des Finances a avancé une somme considérable des derniers publics à la banque d'Echange au moment où les embarras de cette institution étaient déjà d'autorité publique, dans le but de favoriser les amis politiques qui prélaient à la direction de la Banque et pour les récompenser sans doute des efforts qu'ils avaient faits pour amener le succès de la fameuse "politique nationale."

On prétend même que les embarras de la banque d'Echange sont dus aux sacrifices qu'elle s'est imposés pour assurer le triomphe des candidats protectionnistes.

Le 11 avril de l'an dernier, dans le temps même où les affaires de la banque d'Echange allaient mal, Sir Leonard lui avançait une somme de \$100,000.

Quelques jours après, le 16 avril, nouvelle avance de \$100,000 destinée à prévenir une panique en cas d'une incursion sur les dépôts confiés à la banque.

Un peu plus tard, sur la simple garantie d'un bon signé par M. O. Gilvie, un membre du Sénat, Sir Leonard Tilley fait une nouvelle avance de \$100,000.

Sur ces \$300,000, le tiers seulement a été retiré par le gouvernement, et maintenant on presume que M. O. Gilvie va prétendre que sa garantie ne couvrait que cette somme de \$100,000, et le gouvernement va se trouver sans aucune caution pour le remboursement de la balance de \$200,000.

Les lettres produites devant la Chambre des Communes établissent clairement que les fonds ont été avancés dans l'unique but de venir au secours des directeurs de la banque, et de reculer le moment de la déconfiture. Une lettre de M. Craig en date du 21 avril dit en toutes lettres que "les secours du gouvernement ont merveilleusement contribué à tranquilliser les affaires."

Sous le gouvernement McKenzie, on faisait à Sir Richard Cartwright un crime de refuser de déposer les fonds publics dans des banques de second rang. Le gouvernement de Sir John fait bien mieux : il dépose un quart de million dans une institution financière dont le crédit est fortement ébranlé ; il se sert des deniers publics pour alimenter une banque branlante, parce que celle-ci a le bonheur d'être dirigée par des amis politiques.

Nous aurons occasion de revenir sur cette scandaleuse transaction. Pour le moment, nous nous contentons d'établir les faits.

L'opinion de l'hon. H. G. Joly sur l'affaire du Pacifique

L'ex-chef de l'opposition a fait paraître dans le *Mercury* une lettre adressée au peuple de la Province, au sujet de ce qui se passe actuellement à Ottawa. Dans l'opinion de ce vétéran de notre politique, le gouvernement fédéral prépare une chipterie sans nom.

Nous traduisons le passage saillant de sa remarquable lettre :

"Il serait bien ou mal, dit-il, d'accorder un subside supplémentaire au chemin de fer du Pacifique. Si la chose est bonne, pourquoi chercher à acheter le consentement d'aucune des provinces du Dominion ? Que le gouvernement soumette donc bravement ses résolutions sur leur unique mérite, doit-il succomber à la peine ! Si au contraire la chose est mauvaise, on n'en fera pas une bonne en cherchant à influencer les provinces. Je constate avec peine le progrès que fait dans les esprits l'idée qu'il se présente aujourd'hui une belle occasion de remplir notre trésor vide. Il y a là-dessous une presque unanimité comme je n'en ai pas encore vu."

Mais enfin supposons qu'il fut permis de donner son appui à une mauvaise cause pour des motifs de ce genre ; supposons que le sens de loyauté et d'honneur, qui nous guide dans la vie privée, doit être considéré banni de la scène politique, à quoi conduirait une pareille méthode ? Chaque province réclamerait sa part de compensation, pour ne pas employer de terme plus énergique. Et qui paiera cette compensation ? Si elle est fixée dans des proportions égales, est-ce que chaque province ne devra pas enfin de compte, directement sinon indirectement, rembourser sa part de compensation ?

"Ce n'est pas par de tels moyens qu'on améliorera la position de notre province ni d'aucune autre ; cela aboutirait seulement à la conservation du plus dangereux des systèmes et précipiterait la ruine générale."

L'ELECTEUR

La Paissance du Canada est jeune, elle compte dix-sept années d'existence à peine, et cependant elle a déjà atteint une phase où ses destinées sont en danger. De fait, c'est pour elle aujourd'hui question de vie ou de mort. Chacun des membres du Parlement a dans la présente session, plus qu'un devoir ordinaire à remplir. Tout citoyen susceptible de comprendre la question se doit d'élever la voix, quelque faible qu'elle soit, afin de réveiller l'opinion publique. Si la réclamation du chemin de fer du Pacifique est tellement injuste qu'il faille pour y faire droit compter uniquement sur un système général d'intrigue et de corruption, tout homme sensé doit savoir à quoi s'en tenir ; tous les députés doivent comprendre quelle est la ligne de conduite qui leur est tracée."

PARLEMENT FEDERAL

A la séance d'hier après-midi, la Chambre a délibéré sur une demande formulée par l'hon. M. Laurier à l'effet de faire produire les pétitions en contestation d'élection contre M. Mousseau, dans lesquelles sont consignés des faits de nature à jeter beaucoup de discrédit sur la judicature du pays.

M. Mousseau est accusé de corruption, de violation électorale ; il est exposé un jour ou l'autre à descendre du banc des juges pour s'asseoir sur celui des accusés. M. Laurier fait l'histoire des faits électoraux et judiciaires des deux élections qu'a subies M. Mousseau. Il rappelle que des hôteliers condamnés pour vente de boisson sans licence ont eu remise de leur pénalité par le gouvernement de M. Mousseau, abus de pouvoir qui a failli coûter à son auteur la perte de ses droits politiques.

Un débat assez vif s'est engagé là-dessus :

M. Adolphe Oimet, Sir Hector, M. D. Girouard ont pris la défense de M. Mousseau.

Enfin, après une réplique de M. Laurier, la Chambre s'est prononcée contre la motion de celui-ci par une majorité de 42 voix.

Lettre de Montréal

Montréal 6, janvier 1884.

Il faut vraiment venir à Montréal pour se former une idée exacte de ce qu'est le carnaval. Ce qui en a été dit dans les journaux d'ici non seulement n'est pas exagéré, mais est même au-dessous de la réalité. Qu'on en dise ce que l'on voudra, ce carnaval est un immense succès dont la ville de Montréal doit être fière à juste titre.

En arrivant, ce qui frappe tout d'abord, c'est le nombre des étrangers qui envahissent littéralement les rues et encombrement les hôtels. C'est une véritable course au clocher pour obtenir son billet de logement. Pour en avoir une idée approximative, qu'il suffise de dire que dans un immense hôtel comme le Windsor toutes les chambres sont retenues à l'avance, il en est aussi de même de tous les autres hôtels. Dans la grande entrée du Windsor l'on voit une installation avec de grosses affiches ; c'est un commis qui se charge de procurer des chambres en ville à ceux qui n'ont pas encore trouvé de gîte.

Ce sont surtout les Américains qui affluent ; il y a en effet dans ce moment à Montréal le meilleur monde de la société élégante de New-York et de Boston.

En dépit de ce que certains pessimistes ont prétendu lorsque l'on a d'abord organisé ce carnaval, les étrangers emporteront un charmant souvenir de nos plaisirs d'hiver en Canada. En effet, le coup d'œil que présente Montréal est vraiment féérique ; le palais de glace est à lui seul une petite merveille d'architecture et quand il est illuminé à la lumière électrique, il présente un aspect dont il serait impossible de donner une idée exacte. Il en est de même des glis-olres que l'on éclaira avec des feux de bengale sans compter les bals, les réceptions et les théâtres qui offrent toutes les occasions désirables de passer agréablement le temps.

La réception faite à Son Excellence le Gouverneur-Général a été superbe et l'on assure que Lord Lansdowne lui-même en a été ravi. Il donne aujourd'hui au grand salon du Windsor une réception de midi à deux heures ; vous pouvez compter qu'il y aura foule.

La plupart des grands journaux américains sont représentés de sorte que Montréal aura l'avantage d'obtenir par là une réclame énorme dans la république voisine. Comme on le voit les gens de la grande métropole commerciale du Canada n'oublient point, au milieu des plaisirs, les choses pratiques.

Le comité de réception a installé une chambre au Windsor exprès pour la presse et le secrétaire en fait les honneurs à ses membres avec une courtoisie et une politesse remarquables.

Notre bonne ville de Québec est aussi largement représentée. On rencontre de nos gens dans tous les coins. A certains moments, l'on se croirait sur la rue St Jean en pleine après-midi ; On m'a assuré qu'il y avait à

l'heure qu'il est plus de cinq mille québécois venus pour prendre part aux fêtes du carnaval ! Tant mieux ! cela donnera peut-être l'idée d'organiser l'an prochain des fêtes de ce genre à Québec.

ACTUALITES

Il est entendu que les trois délégations municipales de Québec, Halifax et St Jean (N. B.) se rejoindront vendredi à Ottawa pour délibérer ensemble sur les démarches à faire au sujet du terminus du chemin de fer du Pacifique.

Les nouveaux prétendants à la succession des conseillers législatifs décédés Dostaler et Proulx sont : M. Louis Tranchemontagne, de Berthier, et M. Robillard, M. P. P.

Pour la division de La Vallière on mentionne les noms du Dr Archambault, de St Pierre les Beccquets, et du Dr Lemaitre de St Thomas de Pierre-ville.

Le *Sorelois* annonce que M. Sénécal est sérieusement malade et qu'il va passer quelques jours de repos chez son gendre M. le juge Gill à Sorel.

Plusieurs dames de Québec avaient reçu des invitations pour le bal des artilleurs qui a eu lieu lundi à Montréal : ce sont Mme Robitaille, Mme et mademoiselle Rae, mademoiselle Bisson, mesdames Adolphe Caron, Cotton, D'Orsonnens et Mlle Thompson.

Les funérailles du regretté Dr Chs DeFuisse ont eu lieu hier matin.

Un grand nombre de concitoys ont accompagné ses restes mortels à leur dernière demeure. Le deuil était conduit par son fils et M. le Dr Lagrave, son gendre.

Pendant le service funèbre, M. Napoléon Legendre a chanté le "cantique *Jusques à quand*," et M. Paul Blonin *Arrête ici passant*. L'orgue était tenu par M. Gustave Gagnon.

Le *Clairon*, de Trois-Rivières, dit que le contrat pour la vente du Town-ship Radnor a été signé jeudi dernier entre MM. Hall et M. Sénécal, pour la somme de quatre cent mille piastres.

A l'assemblée des actionnaires de la Banque d'Echange qui a eu lieu lundi à Montréal, MM. F. B. Matthews et Thomas Darling ont été nommés liquidateurs au lieu et place de l'honorable A. W. Ogilvie et M. E. K. Greene, démissionnaires.

Les dettes ont été diminuées de \$250,000 depuis l'arrêt des affaires et sont actuellement de \$2,950,000.

Le Pape et les cardinaux ont décidé d'adresser une note aux Puissances, démontrant les funestes conséquences qu'aurait pour l'Eglise la conversion de la propriété immobilière de la Propagande, en rentes sur l'Etat, tel que le veut un jugement récemment rendu par la Cour de Cassation.

En dépit d'une résistance désespérée, Tewick bey et son armée ont été défaits près de Sinkat.

Baker pacha après le massacre de son armée s'est réfugié à Sonakim où il est arrivé à minuit en compagnie du colonel Sartorius.

L'Egypte se trouve donc menacée et les troupes anglaises qui occupent le Caire exposées à une attaque.

Aux Etats-Unis les inondations continuent. Les communications sont suspendues entre nombre d'endroits. Des centaines de femmes et d'enfants sont sans abri, et l'eau continue à monter. Depuis 1882 on n'avait pas vu semblable désastre. Toutes les manufactures sont fermées et l'on compte déjà un nombre considérable de victimes.

Un marchand de fruit de Sorel, du nom de Ephrem Mathieu, est mort subitement avant hier à Montréal après avoir assisté aux réjouissances du carnaval.

La Province de Québec et les "better terms" du Pacifique

Le *Monde* de Montréal a publié ces jours-ci, à titre de communication, l'article qu'on lira plus bas. Un pareil écrit dans les colonnes d'un journal jusqu'ici dévoué corps et âme à Sir John est, ni plus ni moins, qu'un événement.

Ce n'est pas encore la guerre ouvertement déclarée ; mais on y devine les murmures précurseurs d'une crise, facile à prévoir du reste.

Voici le texte de la lettre publiée, par le *Monde* :

"L'arrangement qui est à la veille de se conclure entre le gouvernement canadien et le Pacifique est d'une telle importance que vraiment, vous n'avez pas le droit de refuser l'insertion des remarques suivantes, bien qu'elles pourraient ne pas rencontrer vos vues. On nous demande de prêter encore trente millions de piastres au Pacifique. Comme la province de Québec compte pour sa part de contribution dans cette somme

énorme, n'est-il pas juste qu'elle se demande enfin ce qu'elle reçoit en échange des nombreux sacrifices qu'elle s'impose pour les autres ? Est-ce que le Pacifique ne vient pas un peu trop souvent frapper à notre porte ?

A peine était-il entré en opération, qu'il faisait substituer un million de débentures du Crédit Valley au million en argent qu'il avait déposé entre les mains du gouvernement pour faire adopter par les Chambres le contrat de 1881. Puis, il faisait changer la manière de choisir les terres qui lui revenaient comme subsides. Puis, il se faisait garantir 3 p. c. pendant dix ans sur des actions qu'il avait prises sans cette garantie. Et maintenant, il faut lui remettre ce million de débentures du Crédit Valley, plus cinq millions de *land bonds* qu'il est obligé de donner au gouvernement pour garantir l'exploitation du chemin ; il faut également lui prêter \$7,300,000 qu'il aurait dû payer comptant pour acheter le droit de faire garantir ses actions pendant dix ans et enfin il faut, par-dessus le marché lui prêter la somme énorme de \$22,500,000.

Qu'on ne se fasse pas d'illusion sur la transaction du mois de novembre établissant la garantie du gouvernement jusqu'à 3 p. c. sur les actions de la compagnie. La compagnie n'ayant déposé que \$8,000,000, n'a payé au gouvernement l'intérêt de 3 p. c. que pour cinq ans. Il peut se faire que dans cinq ans le Pacifique verse dans le Trésor public les \$7,300,000 qu'il aurait dû verser cette année ; la chose est même plus que probable ; mais cela n'empêche pas que de fait, en garantissant les actions pour dix années dans les circonstances, le gouvernement se trouve avoir avancé la somme de \$7,300,000 au Pacifique. Que l'on appelle donc les choses par leur nom.

Examinons donc la situation nouvelle que nous fait ce prêt de \$30,000,000 ; et cela avec d'autant plus de franchise que la Province de Québec ne doit rien au Pacifique.

An contraire, cette compagnie semble vouloir s'éloigner de plus en plus de nous. Elle a refusé en 1882 d'acheter le chemin de fer du Nord, au moment où elle s'assurait d'une chartre pour faire un pont sur le St Laurent, en même temps qu'elle se procurait le contrôle d'une ligne de l'autre côté du St Laurent, le *South Eastern*, pour prendre son élan vers les Etats-Unis ou les Provinces maritimes.

Nous voyons, ces jours-ci même, dans les journaux américains, qu'elle vient de prendre des arrangements, avec le chemin de fer l'Erie, pour faire passer ses émigrants par New-York au lieu de Québec ou Lévis et Montréal. C'est probablement l'inauguration du système qu'elle affiche en quelque sorte par son intimité avec l'hon. M. Pope, qui tient évidemment l'*International de Mégarité* pour eux dans le but de faire arriver le Pacifique à la mer par un port américain.

Est-ce que le Pacifique est la seule entreprise utile dans la province ? N'y a-t-il pas aussi des chemins de fer à construire dans la province de Québec ?

N'y a-t-il pas une dette onéreuse contractée dans la province de Québec pour des chemins de fer que la Puissance n'a pas voulu aider ? Si le gouvernement pose le principe qu'il faut secourir le Pacifique pour l'empêcher de vendre ses actions ou ses débentures au rabais c'est-à-dire l'empêcher de perdre des profits, il pourrait tout aussi bien secourir d'autres entreprises qui dépérissent faute de crédit ou d'encouragement. Il faut \$27,000,000 au Pacifique pour finir son chemin ; sur cela, il a \$12,700,000 d'assurances par le subsides. Il lui reste donc \$14,300,000 à trouver. Il a pour réaliser, au delà de \$8,000,000 en mains et parce qu'il ne peut pas les négocier à son goût, parce qu'il pourrait ne percevoir que \$35,000,000 ou \$40,000,000 de ces valeurs, on vide la caisse publique pour les aider à devenir ou rester "millionnaire."

Quand la Chambre a voté en 1881 un subsides aussi considérable à une compagnie privée, ce n'est pas parce qu'elle voulait faire la fortune de cette compagnie ; ce qu'elle voulait, c'est qu'il y eut assez de ressources pour bâtir ; elle n'a jamais songé à ménager un surplus aux actionnaires.

Et puis, qu'elle situation ce nouveau prêt fait à la province de Québec, qui est la créancière du Pacifique ? Le gouvernement prend une première hypothèque sur toutes les propriétés du Pacifique. Supposons que la compagnie, après avoir fait assez d'argent, veuille éviter les frais d'exploitation du chemin ; elle cesse de payer les intérêts et le gouvernement prend possession du chemin.

Quel recours la province de Québec a-t-elle contre le Pacifique qui n'a pas payé le Q. M. O. et Oc. La province devra-t-elle racheter son chemin ? Mais il ne vaut plus \$4,000,000 aujourd'hui qu'il souffre de la compétition de l'*Atlantic*. Et en achetant son chemin au shérif, la province de Québec n'aurait plus les *running powers* qu'elle avait auparavant jusqu'à Calender Station. Est-ce que la province ne devrait pas être indemnisée des risques injustes auxquels les autorités fédérales viennent de l'exposer ?

JEUX D'ESPRIT

Premier concours

Nous donnerons désormais chaque semaine le mercredi et le samedi des charades, Enigmes, logoglyphes, mots croisés ou autres jeux d'esprit dont les solutions paraîtront deux jours après. En même temps seront publiés les noms ou initiales des devins. Un bel ouvrage de poésie sera la récompense de celui qui durant l'année aura envoyé le plus de solutions exactes. Les réponses doivent être parvenues au bureau du journal au plus tard le mardi matin pour les questions posées le samedi et le vendredi matin pour celles publiées dans le numéro du mercredi. Toutes les lettres concernant

les jeux d'esprit, mais celles la seules, devront porter les initiales L. F. G. Tout envoi non affranchi sera refusé.

MOTS EN CARRÉ

Un nez plat, et le point de plus grande distance d'un astre peut atteindre en s'éloignant de nous ;
Un peuple de l'Autriche, et dans son innocence,
Des C étiens primitifs la table ouverte à tous ;
Une disception, et le nom que la fable donne aux divinités du sexe féminin ;
Ce sont là, recensées dans l'ordre désirable, Les six mots d'un carré qui tienne sous sa main.

LEXTOLOGIE

Au mot *or* ajouter successivement six lettres, et former ainsi sept mots de : deux, trois, quatre, cinq, six sept et huit lettres ?

L. F. G.

POESIE HIVERNALE

NEIGE

Les flocons d'aujourd'hui sont fins et dispersés,
Et c'est à peine qu'ils voient les sautoirs ;
Mais lorsque vers les cieux les regards sont baissés,
Leur flot, près d'attirer, grossit et tourbillonne.

Et nous est tout surpris, quant la branche frissonne,
D'en voir tomber si dru les lourds et massifs flocons ;
Comme si, fatigués du poids de leur couronne,
Les arbres la jetaient loin de leurs fronts las.

Ainsi sur les humains l'heure tombe invincible,
On n'aperçoit du temps le passage visible ;
Qu'une trouvant un jour de neige couronné,
L'arbre avec un frisson jette son diadème,
Note front reste blanc bien qu'il ait frissonné.

D. Mon.

NOUVELLES LOCALES

AUGOURD'HUI 7 FEVRIER : S. Bonmoud—Lever du soleil à 7 h. 22, c. coucher à 5 h. 4.
Quarante-Heures demain à Saint-Roch.
Travaux : Bien améliorés depuis hier, brise de S-O., refroidissement graduel.—Thermomètre à 8 h. ce matin : 10° au-dessus de 0. —A midi, atmosphère ensoleillée ; mercure en hausse.
La foire aux—Coeurs, Muséum de 10 cents à la Salle Jacques-Cartier.

SOCIETE CASALUT

Il y aura réunion de la société Casalut ce soir à 7 h. au salon du Pensionnat. M. Pamphile Lemay fera la lecture d'une partie de son dernier roman qui est actuellement sous presse.

CONFERENCE A L'UNION COMMERCIALE

Demain soir vendredi, 8 février, à 8 heures, le Dr F. A. Dion donnera une conférence à l'Union commerciale sur "la digestion et ses désordres." Les membres peuvent amener chacun un ami.

LA SAUVAGESSE MEDECIN

La sauvagesse qui s'est acquise une si grande réputation par les guérisons merveilleuses qu'elle a opérées l'an dernier est de nouveau de passage dans notre ville—Elle n'y séjournera que quelques semaines—Elle prodiguera ses soins à tous ceux qui voudront bien s'adresser à elle au No 72, rue des Fosses, entre une heure et cinq heures p. m.

DEMANDE

Un jeune garçon sachant bien lire, trouvera de l'emploi comme apprenti typographe, en s'adressant à ce bureau. Un qui aurait déjà servi quelque temps sera préféré.

NOS TRAMWAYS

L'élection des directeurs de la compagnie du tramway de la rue St Jean, pour l'année cour

JULES SANDEAU

Bien que la Patrie ait déjà parlé, et en termes excellents, de l'œuvre et de la personne de Jules Sandeau, nous croirions manquer à notre devoir si nous n'adressions pas ici un adieu ému à l'auteur de "Mademoiselle de la Seiglière" et du "Gendre de M. Poirier" en n'oubliant pas toutefois la part considérable qui revient à Emile Augier dans ce dernier ouvrage.

Avoir signé les deux comédies qui sont peut-être les plus solidement installées au répertoire de notre premier théâtre, c'est un mérite et c'est un succès pour Jules Sandeau une place à part dans la littérature de ce siècle. On n'avait plus l'air de se souvenir de ceci dans les dernières années de la vie de Sandeau; on oubliait un peu, on oubliait trop ce modeste, qui avait fui toute sa vie le bruit et la réclame, qui avait toujours vécu dignement et fièrement, et qui, inconsolablement attristé depuis la mort d'un fils bien-aimé, s'était plus que jamais plongé dans la retraite, en compagnie de la noble épouse qui portait comme lui un deuil éternel.

Sa vie était déjà voilée de cette ombre funèbre, lorsque nous eûmes l'honneur et le plaisir de le voir quelquefois dans son logis de l'Institut, où il nous parla, avec quelle chaude amitié, avec quelle éloquente admiration! — de son grand ami, Honoré de Balzac.

Il était heureux de rencontrer en nous un enthousiasme fou pour l'auteur de la Comédie humaine; il souriait, de son sourire bienveillant, aux discours passionnés que nous lui tenions sur le grand créateur et à notre curiosité avide sur tout ce qui touchait à l'homme, à sa vie, à ses œuvres, à sa méthode et à ses procédés de travail. Avec un sentiment charmant, il satisfaisait cette curiosité.

Lui, le romancier qui avait obtenu de si éclatants succès, l'auteur comique si bruyamment, si longuement applaudi, il s'oubliait pour nous parler avec un respect et une déférence de jeune homme, de son illustre contemporain, de son maître.

Il abondait alors en détails saisissants, en anecdotes caractéristiques sur Balzac.

En voici une, qui probablement a été redite plus d'une fois, mais qui nous a frappé tout particulièrement et que nous raconterons encore, en maudissant notre mémoire incertaine qui ne nous rend pas la verve attendrie avec laquelle Jules Sandeau narrait cette petite histoire.

Un événement très fâcheux, un chagrin de famille — si nous ne nous trompons point — avait forcé Sandeau à faire un voyage dans son pays natal.

Il avait dû partir à la hâte, mais il avait cependant pris congé de Balzac qui aimait en tous, et lui avait dit, les larmes aux yeux, le douloureux motif de son absence.

Elle fut assez longue. La personne chère à Sandeau — une sœur, croyons-nous — guérrit pourtant de la maladie qui avait assez longtemps menacé sa vie; et Sandeau put revenir à Paris, plein de joie. Il courut chez Balzac pour lui annoncer l'heureuse nouvelle. Il se rendit dans ses bras, lui dit en quelques phrases rapides ses inquiétudes, ses angoisses, et exprima le sentiment de délivrance qu'il éprouvait.

Balzac l'écoula sans témoigner d'émotion, et, dès que Sandeau eut fini de parler :

— Parlez maintenant de choses sérieuses, lui dit-il. Vous savez..... il va se passer des événements considérables..... Rastignac a quitté Mme de Nucingen..... Maxime de Trailles se marie..... De Marsay vient d'accepter le portefeuille des affaires étrangères.

Et, sans transition polie, tout de suite, Balzac entretint longuement son ami des personnages de la Comédie humaine, qu'il considérait comme bien plus dignes d'intérêt que ceux de la vie réelle.

Sandeau racontait gaiement cette anecdote, comprenant, admirant même chez Balzac la cruelle indifférence de l'artiste et la singulière dépravation de sa sensibilité.

C'était une des séductions, un des charmes de l'esprit amable et naïf de Jules Sandeau. Il avait gardé toute sa modestie, lui à qui le succès aurait donné quelques droits, nous ne disons pas à la vanité, à la hauteur, mais à une légitime autorité de pensée et de parole. Reconnu par tous comme un maître, il parlait de Balzac avec l'humilité d'un disciple.

Nous ne lui avons jamais entendu prononcer le nom de George Sand, et nous avons attribué son silence à une pudeur bien digne de son caractère. A cet égard, il fut toujours aussi réservé, nous s'en ont assuré, même pour ses intimes. On a dit qu'après le temps assez court où il fut l'ami et le collaborateur de celle qui a tellement illustré la première syllabe, du nom de Sandeau, il ne la revit plus, et que, l'ayant rencontrée après de longues années, il ne la reconnut point. Le fait est vraisemblable. Toujours est-il que Sandeau n'évoquait pas volontiers cette époque de sa jeunesse. Cet esprit tempéré et paisible de cœur délicat, avait dû cependant souffrir alors, et beaucoup, auprès de la grande passionnée, de l'insatiable. Il y avait quelque chose de brisé, de foudroyé dans Jules Sandeau; ou sentait qu'il avait vécu dans les tempêtes.

Mais c'est trop nous occuper du grand homme et de la "grande femme" qui furent si près de son esprit et de son cœur; c'est trop le négliger lui-même, et le mettre au second rang, qui n'est pas le sien.

L'œuvre qu'il laisse est considérable. Beaucoup on déjà dit et répété qu'elle est exquise. Nous avons le droit d'ajouter, — en nous plaçant, comme il nous est permis de le faire, au seul point de vue du théâtre — qu'elle est forte.

Ses deux comédies principales, celles qui resteront, qui deviendront, qui sont déjà devenues classiques. Mlle

de la Seiglière et le Gendre de M. Poirier sont les deux documents les plus justes; les plus exacts, les plus précieux sur l'histoire sociale du dix-neuvième siècle. Le grand déchirement de la Révolution française est observé, est jugé dans ses conséquences. Rien n'a vieilli dans ces maîtres ouvrages, ni la pensée générale, ni les types.

Car elle n'est point accomplie, quoiqu'on en dise, la réconciliation de l'ancien régime et du nouveau. Ne nous laissons pas éblouir par la fantasmagorie des chemins de fer et des télégraphes. Il y a encore des voltigeurs de Gand, des émigrés ou plutôt des fils d'émigrés n'ayant rien appris ni rien oublié, ayant coupé leur queue et leurs ailes de pigeon, voilà tout. Honnêtes gens, braves gens, mais aussi démodés, aussi peu au courant de la situation qu'Epiméride ou que les Sept Dormants, au moment de leur réveil. La province est pleine de marquis de la Seiglière. On les a vus, en 1871, à l'Assemblée de Bordeaux. Ce sont eux que le malheureux brailard Gaston Crémieux appela les "nouveaux". Ils sont estimables, étant loyaux et fidèles; mais bien ridicules, et ils seraient dangereux, si, par un hasard fort improbable, ils redevenaient les maîtres. Vous en verriez de grises, ô camarades de la presse. Vous êtes trop libres aujourd'hui, c'est clair et votre intempérance de langage est excessive. Voyez plutôt le ton de certains romans, la facilité du gros mot, la tendance, la glissade universelle vers la pornographie. C'est affreux, n'est-ce pas? Mais médions-nous. Si le marquis de la Seiglière était ministre de l'instruction publique, il faudrait chanter sur un autre air. On verrait redoubler les censures idiotes; Florian et Berquin seraient suspects, et, dans nos livres, on bifferait le mot "femme" et le mot "amour" comme scandaleux et obscènes.

Et dire que peut-être les républicains en feront tant et tant nous dégoûteront à ce point de désordre et de la licence que toutes les réactions sont possibles, qui sait? prochaines, et qu'après M. Paul Bert nous verrons un jour revenir le père Lorré, ce qui, au fond, est la même chose.

Le "Gendre de M. Poirier" — il ne faut jamais oublier, quand on parle de cette admirable comédie, ou Emile Augier a versé son viril génie, qu'elle est inspirée, qu'elle sort du roman de Sandeau, "Sacs et Parchemins" — le "Gendre de M. Poirier" est encore une œuvre de la plus haute portée et où sont formulées, d'une manière définitive, des vérités éclatantes sur l'état de la société moderne.

Tous les personnages de la pièce, ou leurs semblables, à peine modifiés, nous conduisent dans la rue, sont sous nos yeux.

M. Poirier n'a pas été pair de France... en 48; mais il a accepté la candidature officielle sous l'Empire, et soyez-en sûr, ce bourgeois satisfait à cru que la prospérité matérielle était tout pour une nation, et n'a volé qu'en rechignant, et beaucoup trop tard, les réformes militaires du maréchal Niel, qui nous eussent sans doute sauvés de l'invasion. Courtisan du pouvoir, mais secrètement et timidement frondeur, il a applaudi le fameux discours de Thiers contre la garde mobile. Aujourd'hui Poirier existe encore; il est d'un centre-gauche, puis s'est inscrit à l'Union républicaine. Il gouverne toujours et il est toujours médiocre. L'autre jour, il a voté la conversion, après avoir joué à la baisse sur le cinq et avoir réalisé un fort bénéfice à la dernière liquidation. Le pair est éternel, et son gendre, le beau Gaston de Presles a fait de concessions, lui aussi, n'en doute pas. Après avoir tiré de son titre de marquis l'avantage d'un riche mariage, il a songé à une seconde mouture. Le descendant des prêtres est probablement à l'heure qu'il est, ambassadeur dans quelque autre capitale monarchique où la République est forcée, par décence, d'entretenir un représentant de l'ancienne France, un gentilhomme.

L'écrivain qui a créé des types aussi vrais, aussi durables, aussi actuels, peut être tranquille sur l'avenir de ses ouvrages et sur le sort de son nom. Encore une fois on avait très injustement oublié Jules Sandeau, et ceux qui le rencontraient, vers quatre heures, sous les galeries du Palais-Royal, où il allait lire les journaux au café de la Régence, ceux qui le rencontraient, vieillards, fatigués, empaquetés dans un lourd pardessus, portant sur l'oreille le chapeau à larges ailes d'autrefois et suçant un gros cigare sous sa moustache blanche et tombante de guerrier mongol, ne se souvenaient pas assez que c'était là le père du bonhomme Poirier et du vieux La Seiglière.

La mort vient de remettre le nom de Jules Sandeau à sa place méritée, en pleine gloire. Il faut s'incliner très bas devant ce cercueil.

FRANÇOIS COPPÉE

PROPOS POUR RIRE

Extrait des inépuisables Petites affiches :

Il a été perdu dernièrement un chien blanc avec taches marron.

Avis essentiel :

Il porte le nom d'Azor, mais il n'y répond pas.

Beautés du style contemporain.

Je lisais hier dans un compte rendu à propos d'une débutante :

"Mlle X..... est du bois dont on fait les étoiles !!!"

Avis collé rue du Temple :

"On demande des ouvriers en charpie."

C'est peut-être les vouloir un peu dégoûtés.

S'ensuivit de ménage : Madame avec aigreurs :

— Mon Dieu, si tu es gêné pour me donner mes étrennes, eh bien, j'attendrai, mon petit homme...

GLOVER. FRY & CIE.

— Ton petit Tom ?... Encore une façon de me dire que je suis chien !

Voici la lettre que Victor Hugo a adressée à la reine d'Angleterre en faveur de l'assassin O'Donnell :

Paris, 14 décembre 1883

La reine d'Angleterre a montré plus d'une fois la grandeur de son cœur la reine d'Angleterre fera grâce de la vie au condamné O'Donnell et acceptera le remerciement unanime et profond du monde civilisé.

Victor Hugo.

On sait que la lettre de Victor Hugo a produit son effet inmanquable. O'Donnell a été pendu le 17.

AVIS

Le sousigné donne avis qu'il a ouvert un second magasin au coin des rues D'ALHOUSIE et BERTHIER.

Une visite des marchands et du public est sollicitée.

WM. CARRIER.

Marchand de Fleurs, Gains et Provisions 30 Janvier 1m

Nouvelles Réjouissantes POUR LES NERVEUX ET LES DÉBILES

REMEDÉ INFAILLIBLE (Never failing cure) DR. LOWRY

L'IMPUISANCE — LA DÉBILITÉ NERVEUSE — LA FAIBLESSE SEMINALE — LE PÉQUEMENT DES NERFS DE QUELQUE CAUSE QUE CE SOIT.

Remède purement végétal et digne de confiance.

PLUS PRÉCIEUX QUE L'OR

Prix : Un dollar. — Trois paquets pour deux dollars.

Cette quantité suffit pour une cure.

Se adresser au Dr. LOWRY'S REMEDIES, 136, avenue Lexington, New-York.

30 Janvier 1m

AVIS

Dans l'affaire de SIFROID DESJARDINS, Marchand Chicoutimi

Insolvable

Le Failli m'a fait cession de ses biens pour le bénéfice de tous ses créanciers.

Les personnes ayant des réclamations à produire contre cette succession, sont priées de me les adresser sous le plus court délai possible.

E. J. DUBEAU Cessionnaire-Syndic

2 Janvier 1884 3f

PIANOS ET HARMONIUMS

REDUCTION DES PRIX

Ayant actuellement en magasin l'assortiment le plus complet de pianos et d'harmoniums Américains et Canadiens, nous avons décidé d'effectuer une diminution de notre assortiment et afin d'écouler le plus grand nombre possible d'instruments, nous ferons une réduction extraordinaire sur les prix réguliers de nos pianos et harmoniums.

Nous avons en magasin les pianos de renom suivants : "SCOTT & MACKER", à cordes d'acier, KNAE & CO, HARDMAN, DOWLING PECK, WEBER, STEVENSON & CO, HINTZMAN & CO, NEWCOMB & CO, MOZ RT, etc., etc., etc., et les harmoniums suivants : LOHERTY & CO, DOMINIO ORGAN, BELL & CO, J. & R. KILGOUR, etc.

Amis et maîtres à cordes suivants : "KILGOUR, NEW WILLIAMS, NEW-YORK DOMESTIC, HELMATE, etc.

MUSIQUE EN FEUILLES

Romances françaises et morceaux depuis 10 centimes en montant.

Bernard & Allaire.

Éditeurs de Musique.

No 6, rue La Fabrique, Québec.



Le grand Docteur DIO LEWIS

Son opinion expresse.

Les témoignages et dires de professeurs de la Faculté, de médecins éminents et de tant d'autres personnes intelligentes et honorables en faveur du WARNER'S SAFE CURE m'avaient grandement surpris à mesure que les meilleurs journaux reproduisaient ces attestations dans leurs principales colonnes. Comme je connais plus d'un de ces docteurs, la lecture de leurs témoignages me donna l'idée d'acheter quelques bouteilles du WARNER'S SAFE CURE afin de l'analyser. Mieux que cela, j'en pris moi-même ayant soin de tripler la dose prescrite. Je m'assurai ainsi que ce remède n'a rien d'offensif. J'ajoute même en toute franchise que j'en ferai usage s'il m'arrivait de souffrir de la migraine. De fait, la migraine s'arrêta toute déconcertée et est obligée de confesser son impuissance en présence de plus d'un cas de mal des roignons. D'autre part, les attestations de centaines de personnes dignes de foi et en possession de leur sens, ne me laissent guère à douter que M. H. Warner ne soit tombé sur l'une de ces heureuses découvertes auxquelles l'humanité souffrante doit parfois le soulagement.

Dio Lewis

Une Guerre Affreuse

EST MAINTENANT DÉCLARÉE CHEZ M. J. E. RACICOT

CHIMISTE

No 38, rue du Pont, St-Roch, Québec.

Contre toutes les maladies, indistinctement, car qu'il y a de malheur, c'est que le contraire est toujours sûr d'être vainqueur s'il suit bien la direction. Les armes que ce moussier capoté sont des remèdes par lui seul inventés et préparés avec racines écorces, herbes, gommes et résines du Canada et de pays étrangers, de sorte qu'il est le seul, dans tout l'univers, qui ait le droit de vendre, user et employer ces remèdes comme e bon lui semble. Ainsi, personne n'a à craindre le mercure, le morphine et les poisons minéraux de toutes sortes, qui sont la cause que tant de belles et fortes constitutions soient à jamais ruinées. Ainsi n'y a-t-il chez M. E. Racicot, Les patients viennent de toutes les parties des États-Unis et du Canada.

Si vous êtes Dyspeptique, Hydropique, Épileptique, ayez immédiatement foi.

Si vous avez la maladie de Poie, les Bronchites, le Catarrhe, le Rhume, le Déjà-mal, Mal de Matrice, etc., etc., etc.

Si vous avez des plaies quelconques, des maladies secrètes, la consommation au premier et au deuxième degré, la migraine, la pituite, les brûlures d'estomac, les écoulements, la jaunisse, la pierre d'ophtalme, l'assoupissement, la faiblesse, la constipation, les maladies des roignons, la rétention, le retranchement d'urine, la diarrhée, le choléra, la névrose, affaiblissement des nerfs, le trismus, le bégaiement, le tétanos, le corps des démons, les pieds toujours gelés, mal à la tête et aux dents, si vous avez des panaris, des tumeurs d'ongles, des fourchettes, le diabète sucré, les écoulements, etc., etc., etc., etc., etc.

Certes, c'est aussi à saint-dit l'ophtalme, le tétanos qui est sans égale à régler entier pour la toux, la rhume Bronchite, Consumption et la dyspnée.

Pour le Tonic pour purifier le sang très vite.

La rhumatisme anti-royal, ce remède est bon pour toutes les séries de rhumatismes, il est infatigable.

Si vous souffrez de l'asthme : E. Racicot, 38, rue du Pont, St-Roch.

Ouvrez de sept heures du matin jusqu'à neuf heures du soir.

J. E. RACICOT.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

"COMMERCIAL UNION" DE LONDRES, ANGLETERRE.

Capital (complètement versé).....\$12,500,000

Fonds accumulés.....10,000,000

Revenu annuel.....5,000,000

Département de la Marine

ROBERT MITCHELL

Agent 428, rue St-Pierre, Québec.

Adressez boîte 575, P. O.

2e étage

POUR LES FÊTES DE

NOËL ET JOUR DE L'AN.

Le plus beau choix de Bijouteries

Chez E. JACOT

ORFÈVRE ET BIJOUTIER,

No 171, Rue St-Joseph

On trouvera à l'occasion des fêtes de la saison un assortiment des plus riches en bijoux en or et argent, parures en or, pour dames, chaînes, médailles, anneaux, bijoux, bagues, argeteries, horlogerie de tout genre, lunettes, bagues, pipes en ébène de mer et articles de fantaisie.

Prix modérés.

Une visite est sollicitée.

19 des-3m

"LES PETITES AFFICHES"

Publiées tous les samedis à New-York (États-Unis) se recommandent par la modicité du prix de leurs annonces aux commerçants et aux industriels intéressés à faire connaître leurs produits, aux patrons à la recherche d'ouvriers et aux ouvriers en quête d'ouvrage, etc.

Ce journal donne en outre gratis, dans ses colonnes ou sous enveloppe, tous renseignements qu'il est en son pouvoir de fournir.

On envoie franco des numéros spécimens à toute personne qui en fait la demande.

L. TESSON & CIE,

23, Dey Street,

New-York.

On reçoit aux bureaux de l'Électeur des abonnements et des annonces pour les Petites Affiches.

6 sept



LIGNE ALLAN

Sous contrat avec les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des mailles

CANADIENNE et des ETATS-UNIS

1883 Arrangements d'Hiver 1884

Les lignes de cette compagnie se composent des vapeurs en fer à double engin suivants construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivaux pour la force, la rapidité et le confort, sont équipés avec toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique a pu suggérer et tous ont effectué les plus rapides traversées dont il soit fait mention dans les annales maritimes.

Valsesaux. Tonnage. Commandants

NUMIDIAN.....6100 En construction.

PARISIAN.....3400 Capt James Wyin.

SCANDINAVIAN.....4850 Capt J. E. Dutton.

POLYNESIAN.....4100 Capt B. Brown.

SARMAIAN.....3600 Capt Jno Graham.

GRASSIAN.....4000 Lt Smith RNR.

PERUVIAN.....2400 Capt Jos Ritchie.

NOVA SCOTIAN.....3300 Capt Richardson.

HIBERNIAN.....3484 Capt Hugh Wylie.

CASPIAN.....3200 Lt Thomson, RNR.

AUSTRIAN.....2700 Lt R. Barrett, RNR.

NESTORIAN.....2700 Capt D. J. James.

PRUSSIAN.....3000 Capt A. MacDougall.

SCANDINAVIAN.....3000 Capt J. Park.

SIBIRIAN.....4500 En construction.

HANOVERIAN.....4000 Capt J. G. Stephen.

BUNOS AYRES.....3800 Capt James Scott.

COREAN.....4000 Capt H. P. Moore.

GRECIAN.....3600 Capt Legallia.

MANITOBIAN.....3150 Capt Macleod.

CANADIAN.....2600 Capt C. Menzies.

PHENICIAN.....2600 Capt John Brown.

WALDENSIAN.....2600 Capt Dazelle.

CUBERNE.....2200 Capt Kerr.

NEWFOUNDLAND.....1500 Capt McLaughlin.

ACADIAN.....1350 Capt McGath.

La voie la plus courte sur mer entre l'Amérique et l'Europe, la traversée s'effectuant en cinq jours seulement d'un continent à l'autre.

LIGNE DE LA MALLE DE LIVERPOOL

De Liverpool Steamer De Portland De Halifax

27 déc. Sardinian.....17 Janv. 10 Janv.

2 Janv. Circassian.....24 " 26 "

10 " Polynesian.....31 " 3 fév.

17 " Parisian.....7 fév. 9 "

24 " Caspiian.....14 " 16 "

31 " Sarmatian.....21 " 23 "

7 " Sardinian.....28 " 1 mars

Tarif depuis Québec par Halifax

Cabine.....\$62.65 \$78 et \$88

Suivant les accommodements.

Cabine secondaire.....\$45 00

Entrepreneur.....\$1 00

SERVICE ENTRE GLASGOW ET PORTLAND

De Glasgow Steamer De Portland

Vendredi 9 Janv. Scandinavien.....26 Janv.

26 Janv. Hanoverian.....9 fév.

3 fév. Austrian.....23 "

SERVICE ENTRE GLASGOW ET BOSTON

De Glasgow Steamer De Boston

Vend. 9 Janv. Manitoiban.....26 Janv.

26 Janv. Prussien.....2 fév.

30 " Waldensian.....18 fév.

</